

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE QUATORZE SEPTEMBRE, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Nathanaël DUFFIT MENARD,

PRESENTS : DUFFIT MENARD Nathanaël, LASSERRE Adrien, CAMUS Emilie, NOYER Guillaume, LEGHNIDER Amina, BOULAY Lionnel, VERRI Rabia, BENITAH Clément, RAVOUX Claude, CHARRONDIERE Patrick, MICHAUD Florence, IGLESIS Thomas, NICOT Rodolphe, PERINET Alice, GAREL Kevin, TOURNIER Claire, CHOLLET-GARNIER Flavie, CANDILLON Margaux, BAUDUIN Louanne, Monique BERAUD, Yohan SIMONNOT, BIDAULT Denis, IACOVELLI Agathe, MACHADO BORGES Anabela, RUSSO David, GROSSAT Thierry, AGUETTAZ Florian.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : DEBONO Coraline à Emilie CAMUS, CHEKKI Vanessa à Louanne BAUDUIN

ABSENT(S) : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, Louanne BAUDUIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2026 14 09 ST 094 PLANTATION D'UNE HAIE CHAMPÊTRE –CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « PRENONS RACINE » ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur Thomas IGLESIS, conseiller délégué ayant la délégation à l'environnement et à la condition animale, rappelle à l'assemblée que la commune dispose de parcelles sises allée des Cascades et cadastrées AO 0166, 0167, 0169, 0170.

Le projet proposé, à travers la plantation d'une haie champêtre, est décrit dans le projet de convention annexé.

Le Conseil Départemental de l'Ain est susceptible de subventionner au titre de travaux réalisés.

Le cout estimatif des travaux est de 4 670,40€ HT plafonné à 4 500 €HT.

Le montant prévisionnel de subvention sollicité est de 80%, soit 3736,30€ plafonné à 3 600 € HT.

Afin de mettre ce projet / ces travaux en œuvre, la commune souhaite pouvoir :

- d'une part conventionner avec l'association « Prenons racine » pour lui confier la réalisation de cette opération ;
- d'autre part, déposer une demande d'aide financière auprès du Département de l'Ain.

	Financiers	Libellé	Montant HT	Taux
	DETR/DSIL			
	Etat-autre			
	Conseil régional			

	Conseil départemental	Département 01	3 600 €	80,00%
	Autres (à préciser)			
	Total subventions publiques*		3 600 €	80,00%
	Fonds propres	/	900€	20,00%
	Emprunts	/		
	Total autofinancement		900 €	20,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	4500€	100,00 %

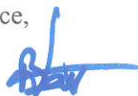
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 abstentions

- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe en annexe avec l'Association « Prenons racine » pour la réalisation de la plantation d'une haie champêtre localisée allée des Cascades ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Département de l'Ain dans les conditions décrites dans le tableau prévisionnel de financement ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026.

En mairie, le 14 septembre 2026

Acte publié le 15 septembre 2026

Le Secrétaire de Séance,
Louanne BAUDUIN



Pour extrait conforme

Le Maire,
Nathanaël DUFFIT MENARD

